



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier, QUE :

Le conseil de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury a adopté, le 8 septembre 2025, la résolution suivante :

« Résolution numéro 317-25 – Adoption de la résolution finale – Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant à autoriser un centre d'opérations pour un service d'hébergement en usage complémentaire à la résidence sise au 19, chemin des Skieurs, lot numéro 1 829 720 du cadastre du Québec ».

Cette résolution est entrée en vigueur à la date de délivrance du certificat de conformité émis à son égard par la MRC de La Jacques-Cartier, le 18 septembre 2025.

Les intéressés pourront prendre connaissance de cette résolution au bureau de la Municipalité au 325, chemin du Hibou, Stoneham-et-Tewkesbury, aux heures normales de bureau, et sur le site internet de la Municipalité au www.villestoneham.com.

DONNÉ À STONEHAM-ET-TEWKESBURY, CE 23^e JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-CINQ.

Le directeur général
et greffier-trésorier,

Pascal Brulotte